
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 27 Avril 2010* ◇

Etaient présents :

Jean GILBERT, Président,
Michel DUCLOS, Jean-Louis GAUCHER, Marie-Françoise BONNEFOY, Michèle MONCHOVET, Jean-Pierre JOUBERT, Agnès COURBON, Jean-Paul VALLOT, Guillaume SABOT, Marcel DUPLAY, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Thérèse MAISSE, Robert TARDY, Anne DROIN, François EPALLE, Véronique GRANGER, Isabelle BAZIN, Yvette ROCHETTE, Monique VIGOUROUX, Pascale ROCHETIN, Christian SEUX, Vincent DUCREUX, Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Claude RAGONNEAU, Claudius MARITAN, Xavier SICARD, Charles-Erick BARRALON, Jean-Marc ROUX, Robert CORVAISIER, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Stéphane HEYRAUD, Philippe MASSARDIER, Pierre-Jean PARAT.

Absents représentés :

Rachel DRI, Sylvain HEYRAUD, Daniel MANDON, Pierre SCHMELZLE, Robert TEYSSIER, Jean François CHARROIN.

Evelyne ESTELLE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 23 mars 2010 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

➤ Suite au nouveau conseil municipal de Planfoy, installation des délégués

Jean GILBERT procède à l'installation des nouveaux délégués communautaires de la commune de Planfoy :

- Mme Véronique GRANGER (Maire), déléguée titulaire
- Mme Isabelle BAZIN, déléguée titulaire
- Mme Marie-Claire SAUNIER, déléguée suppléante
- Mme Joséphe BUGAJ, déléguée suppléante

ECONOMIE

➤ Convention de mandat entre la CCMP et la commune de St Julien-Molin-Molette pour les travaux de la ZA des Grands Prés

Jean-Louis GAUCHER explique que le projet consistera à aménager 3 lots d'environ 2700 m², 1500m² et 1700 m², sur des terrains appartenant à la CCMP et à la Commune de St Julien-Molin-Molette. La superficie totale (voiries incluses) est d'environ 7180 m².

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA du Grand Pré (la Condamine) sur la commune de St Julien-Molin-Molette, il est proposé d'établir une convention de mandat de Maîtrise d'ouvrages déléguée entre la CCMP et la Commune de St Julien-Molin-Molette.

En effet une partie de la zone étant communale et une seconde communautaire, cette convention permettra donc que les travaux soient réalisés en totalité par la Communauté de Communes et refacturés à la Commune pour les parties qui lui incombent, à savoir :

- pour la commune de St-Julien-Molin-Molette, prise en charge des :
 - travaux réalisés sur les propriétés communales
 - travaux de terrassement sur la parcelle n°2 (substitution de sol) à raison de 2/3 du montant des travaux
 - voirie à raison de 50% du montant des travaux
 - réseaux secs et humides, au mètre linéaire
 - éclairage public à hauteur de 50% du montant des travaux
 - paysagement à raison de 50% du montant des travaux
 - étude de sol « Cabinet 2G », pour substitution de sol (lot n°2)
 - frais annexes (études, bornages, etc...) à raison de 50% du montant
- pour la Communauté de Communes, prise en charge des :
 - travaux réalisés sur la propriété communautaire
 - travaux de terrassement sur la parcelle n°2 (substitution de sol) à raison de 1/3 du montant des travaux
 - voirie à raison de 50% du montant des travaux
 - réseaux secs et humides, au mètre linéaire,
 - éclairage public à hauteur de 50% du montant des travaux

- paysagement à raison de 50% du montant des travaux
- frais annexes (études, bornages, etc...) à raison de 50% du montant

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention de mandat et autorise le Président à la signer.

➤ **Convention SIEL pour travaux sur la ZA des Grands Prés**

Jean-Louis GAUCHER explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZA des Grands Prés à St Julien-Molin-Molette, le SIEL interviendra pour le raccordement et la distribution de l'électricité basse tension et des réseaux de télécommunication, ainsi que pour la création du réseau d'éclairage public.

Le montant des travaux estimés par le SIEL est de 34 104,00 €.

La CCMP en tant qu'adhérent au Syndicat versera donc un fond de concours après réception des travaux réellement mis en œuvre.

La dépense pourra être inscrite en investissement.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de la convention et le fonds de concours.

➤ **Cession de terrain à M. Skubich – Brasserie du Pilat sur la ZA des Grands Prés**

Jean-Louis GAUCHER rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la ZA des Grands Prés sur la commune de St Julien-Molin-Molette, trois lots seront réalisés dont un appartenant à la Communauté de Communes.

La Brasserie du Pilat souhaite acquérir ce terrain pour développer son activité.

Il est proposé la cession de terrain à M. Skubich, Brasserie du Pilat, pour une surface de 2 700 m² et au prix de 15 € / m².

L'entreprise compte 5 salariés.

L'assemblée approuve à l'unanimité la cession de terrain à la Brasserie du Pilat pour une surface de 2 700 m² et à 15 € / m², soit 40 500 €.

➤ **Cession de terrain à SARL TP Bonnet sur la ZA des 3 Pins**

Christian SEUX rappelle que la SARL TP Bonnet, actuellement installée sur la Commune de Planfoy, souhaite acquérir un terrain sur la ZA des 3 Pins, commune de St Genest-Malifaux,

d'une surface de 3 064 m² à 15 € / m² afin de développer son activité et de construire un bâtiment d'environ 300 m².

A ce jour, cette entreprise compte 3 salariés en plus du chef d'entreprise.

L'assemblée accepte à l'unanimité la cession de terrain à la SARL TP Bonnet pour une surface de 3 064 m² au prix de 15 € / m², soit 45 960 €.

➤ **Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire d'une unité à l'atelier-relais de St Genest-Malifaux à l'entreprise Rocher Services**

Christian SEUX rappelle que l'entreprise Rocher Services doit acquérir une parcelle sur la ZA des 3 Pins très prochainement (date programmée au 10/05/2010).

Or, les travaux ont pris beaucoup de retard, c'est pourquoi la CCMP doit renouveler la convention d'occupation à titre précaire pour l'unité qu'ils occupent actuellement à l'atelier-relais de St-Genest-Malifaux pour une durée d'un an dont 6 mois ferme de location dans l'attente des travaux achevés, et de leur déménagement sur la ZA des 3 Pins.

Monsieur le Président donne lecture du nouveau projet de convention.

Durée : 01 an

Dates : 01/05/2010 au 30/04/2011

Loyer de base : 1 100 Euros HT/mois, payable par trimestre

Remise s'appliquant au loyer au titre de la 3^{ème} année d'occupation : 20 %

Indexation des loyers : Indice du coût de la construction

Indice de révision du loyer : le dernier indice connu à la date du 01/05/2010, soit l'indice 1507 publié au 4^o trimestre 2009.

L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention à titre précaire.

RESSOURCES HUMAINES

➤ **Création d'un poste de contractuel de droit public sur le grade d'attaché pour le recrutement de la Direction Générale Adjointe des Services (DGAS)**

Jean GILBERT rappelle que suite aux nouvelles prises de fonctions en tant que Directrice Générale des Services de Patricia Sala, le poste de direction générale adjointe était resté vacant.

A ce jour et après avoir rencontré plusieurs candidats ayant postulé pour cet emploi, une personne non titulaire de la fonction publique a été retenue, son profil de poste correspondant davantage aux missions à accomplir au sein de la Communauté de Communes.

A cette fin, il est nécessaire de créer un poste de contractuel de droit public à temps complet à compter du Lundi 16 août 2010, date à laquelle la personne sera libérée de ses obligations envers son employeur actuel.

Les principales missions du poste de DGAS seront les suivantes :

1/ Au niveau de la direction générale adjointe :

- participation, sous l'autorité du DGS et au sein du comité de direction, au processus de décision et à la définition d'une ligne stratégique de la collectivité
- participation à l'organisation générale du service en termes d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie financière et économique

2/ Au niveau des missions qui lui sont spécifiquement attribuées :

- direction des services de sa délégation
- responsable des marchés et achats et conseil aux élus en la matière quant aux choix opérés
- coordination et pilotage des projets stratégiques au niveau du pôle économique, du pôle AEDD et du pôle Espace Nordique

Caractéristiques du poste :

Niveau de recrutement : Formation supérieure

Contractuel sous contrat à durée déterminée

Contrat de travail de droit public basé sur un poste de cadre A équivalent au grade d'Attaché Territorial

Durée du contrat : 03 ans à compter du 16/08/2010

L'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un poste de contractuel de droit public sur le grade d'attaché pour le recrutement de la DGAS.

ADMINISTRATION

➤ Délégations aux organismes extérieurs

Jean GILBERT explique que suite au nouveau conseil municipal de Planfoy, il est nécessaire de procéder à la nomination des représentants de la Communauté de Communes aux organismes extérieurs suivants :

- Contrat de Rivière Furan
- Contrat de Rivière Ondaine
- SICTOM VELAY-PILAT
- Parc du Pilat
- Maison du Tourisme du Pilat

• **Délégations aux Contrats de Rivières**

La commune de Planfoy propose les noms suivants :

- Contrat de Rivière Furan : M. Michel MAS, comme délégué titulaire (en remplacement de M. Noël GIRAUD)
- Contrat de Rivière Ondaine : M. Ivan BERARD, comme délégué suppléant (en remplacement de M. Nicolas FAURE)

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination des représentants cités ci-dessus aux Contrats de Rivières.

• **Délégation au Sictom Velay-Pilat**

La commune de Planfoy propose les noms suivants :

- Mme Sofia SANCHEZ et M. Jean-François LOUISON comme délégués titulaires
- M. Ivan BERARD et Mme Fabienne VEY comme délégués suppléants

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination des représentants cités ci-dessus au Sictom Velay-Pilat.

• **Délégation au Parc du Pilat**

La commune de Planfoy propose :

- M. Michel MAS, comme délégué suppléant (en remplacement de M. Cyril BEAL)

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de M. Michel MAS comme délégué suppléant de la Communauté de Communes au Parc du Pilat.

• **Délégation à la Maison du Tourisme du Pilat**

Suite à la démission de M. Nicolas FAURE, un poste de représentant de la CCMP est vacant au Conseil d'Administration de la Maison du Tourisme du Pilat.

La CCMP dispose de 3 sièges occupés comme suit :

- Mme Monique VIGOUROUX
- Mlle Marie-Françoise BONNEFOY
- Un siège est actuellement vacant

La commune de Planfoy propose M. Xavier ARNAUD.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. Xavier ARNAUD comme délégué de la Communauté de Communes à la Maison du Tourisme du Pilat.

► Vente d'une parcelle à la Commune de Graix

Jean GILBERT fait un rappel historique : le SIVOM de Bourg-Argental, en 1969, a acheté deux parcelles sur la commune de Graix pour une surface totale de 1 478 m² et cadastrées à l'époque comme suit :

- Section B :
 - o n°634
 - o n°636

Ces parcelles sont désormais cadastrées en une seule : Section B n°925. Cette parcelle est en fait le périmètre immédiat et le réservoir d'eau de la Commune de Graix. La Commune a obligation d'en être propriétaire. Il était donc proposé une vente à l'€ symbolique de cette parcelle à la commune de Graix. Or, il n'est plus possible d'effectuer des ventes à l'€ symbolique.

Après renseignement pris auprès de personnes compétentes en la matière, il est proposé de procéder à une vente avec un prix fixé. Les prix des terrains agricoles pratiqués sur la commune de Graix sont d'environ 0,07 cts/m² d'€, soit pour cette parcelle 100 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité la cession de la parcelle de terrain section B n°925 à la Commune de Graix pour 100 €.

TOURISME

► Tarifs Eté 2010 Espace Nordique

Thérèse MAISSE explique que les tarifs sont proposés par le groupe de travail de l'Espace Nordique qui s'est réuni le 21/04/2010.

Dévalkart :

1 descente : 3 €

1 descente groupe : 2,30 € (si + de 30 descentes achetées)

6 descentes : 16 €

12 descentes : 28 € (carnet non nominatif)

Caution badge cellule chrono : 5 €

Suppression :

- du forfait nominatif 1/2 journée pour les personnes de + de 16 ans : 30 €

- du forfait nominatif 1/2 journée pour les personnes de - de 16 ans : 20 €

Création de tarifs :

- Forfait nominatif 2 heures : 30 €

- Forfait nominatif 1 heure (de 17 à 18 heures) sauf le samedi : 15 €

Mini Dévalkart : (réservé au moins de 10 ans) :

1 tour : 2 €

Locations de site :

Location site dévalkart 2 heures : 420 €

Location site mini dévalkart 2 heures : 100 €

Location des 2 sites de dévalkart pour 2 heures : 520 €

VTT Descente :

1 descente : 2 €

Forfait ½ journée : 11 €

Abonnement saison : 65 € (nominatif)

Location site 2 heures : 160 €

Location site ½ journée : 240 €

L'assemblée accepte à l'unanimité les tarifs Espace Nordique pour l'été 2010.

➤ **Changement de valeur des tickets Régie de l'Espace Nordique**

Thérèse MAISSE explique que suite à la modification proposée dans les tarifs estivales de l'Espace Nordique, il serait nécessaire de changer la valeur de différents tickets afin de pouvoir les réutiliser pour les nouveaux tarifs et éviter ainsi des coûts d'impression.

- Le forfait ½ journée – de 16 ans, deviendrait le ticket forfait nominatif 1h00 (17h00 à 18h00, sauf le samedi) : valeur actuelle 20,00 € ⇒ passerait à 15,00 €
Du n° 5265 au n° 6500 (1236 exemplaires)

L'assemblée approuve à l'unanimité le changement de valeur des tickets Régie de l'Espace Nordique.

CULTURE SOCIAL

➤ **Politique annuelle d'attribution des subventions aux associations**

Monique VIGOUROUX explique que le Bureau s'est réuni le 2 mars 2010 et a approuvé un nouveau mode de fonctionnement concernant les modalités d'attributions des subventions aux associations :

→ Conserver le Groupe de Travail Associations issu de la commission Culture-Social pour analyser les demandes.

→ Y adjoindre 1 membre de chaque commission pour avoir la vision d'ensemble pour les subventions

→ Ensuite le Bureau, et non plus la commission Culture-Social, étudiera les propositions du Groupe de Travail et fera la proposition au conseil

Le Groupe de Travail Subventions aux Associations et le Bureau se sont réunis les 9 et 20 Avril 2010 pour proposer l'attribution de subventions aux associations.

Rappel des inscriptions budgétaires :

Les sommes inscrites au budget principal sont rappelées :

- 12 000 € pour des manifestations
- 8 000 € pour du fonctionnement
- 4 532 € pour le RAM (À sortir de cette enveloppe de subvention aux associations)
- 56 542 € pour les Centres Musicaux

<u>Manifestations retenues</u>	<u>Décision en € Bureau du 20/04/2010</u>
Bicross Speed Racing	1 400 ,00
Jazz au Sommet	2 000,00
AFR St-Genest-Malifaux	1 000,00
L'Oreille est Hardie	2 000,00
Sang pour Sang Sport	Part. Matérielle
Sous total	6 400,00
<u>Manifestations non retenues</u>	
L'Essaim de Julie	0,00
La Foulée Verte à Marlhes	lots : tee-shirts...
Sapeurs Pompiers St Genest	0,00
<u>Fonctionnement</u>	
Décision en € Bureau du 20/04/2010	
Espace Déôme	6 000,00
Radio d'ici	2 000,00
Centre Musical de Bourg-Argental	24 384,00
Centre Musical du Haut-Pilat	32 476,00
Sous total	64 860,00
Vivre à Argental (inv)	0,00
L'Essaim de Julie (inv)	0,00
Relais Familles AFR (fct)	0,00

TOTAL	71 260,00
--------------	------------------

L'assemblée accepte à l'unanimité les propositions du Bureau et approuve la politique annuelle de subventions aux associations.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ Discussion des orientations du PLH

Evelyne ESTELLE explique que le cabinet d'étude URBANIS a présenté lors de la commission AEDD du 6 avril 2010, une version du document d'orientations du PLH intégrant les remarques du comité de pilotage du 17 mars 2009, de la commission AEDD du 11 juin 2009 et de l'avis des communes.

Elle explique à l'assemblée les réserves qu'a apportées la commission AEDD, qui porte essentiellement sur des aspects liés au SCOT plus qu'au PLH.

Une discussion sur ce document s'engage.

Le débat a lieu sur les grands axes suivants :

- problème des réhabilitations de granges comptabilisées comme des nouveaux logements : il paraît difficile de ne pas comptabiliser ces nouveaux logements car ils font la plupart du temps l'objet d'autorisation d'urbanisme.
- parcelles constructibles limitées à une surface des 600 m² : il est rappelé que c'est une moyenne ramenée à la commune.
- nombre de logements sociaux par commune : Jean GILBERT insiste sur le fait qu'il faut du locatif dans notre projet politique mais que ce point peut être assorti des conditions suivantes : que les organismes publics s'engagent, que les financements existent et qu'il y ait de la demande.
- compatibilité des POS/PLU avec le SCOT, et modifications des documents d'urbanisme dans la période transitoire. Il est rappelé que les documents d'urbanisme locaux doivent être en compatibilité, pas en conformité avec le SCOT.

Jean GILBERT rappelle le défi important qui est celui des collectivités, sachant que dans la Loire 700 ha/an pris sur l'agriculture sont consommés rien que pour l'habitat.

➤ Information communication : objets publicitaires

Charles-Erick BARRALON informe l'assemblée que dans le cadre de la communication, des t-shirts, polos et sacs ont été achetés afin de pouvoir les distribuer lors de manifestations ou à des associations qui sollicitent la collectivité.

Il est proposé de remettre à chaque élu communautaire un article de chaque, pour cela il suffit de compléter la fiche avec les différents choix possibles.

Les sacs feront également l'objet de remise de lots pour des manifestations et pourront être jumelés sacs + t-shirts.

Tous ces lots ont été achetés chez l'Ets JSD.

Des stylos biodégradables en maïs ont été également commandés chez My Com.

La séance est levée à 22h00.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Evelyne ESTELLE.